



GEMENG
VIICHTEN

Demande d'autorisation de bâtir

Monsieur le bourgmestre,

Par la présente, je soussigné,

Nom : _____ Tél. : _____
Prénom(s) : _____ GSM : _____
No et Rue : _____
Code postal : _____
Localité : _____

vous demande de bien vouloir délivrer l'autorisation de bâtir pour les travaux définis au dossier ci-joint et concernant :

- Construction
 Transformation
 Démolition
 Reconstruction partielle
 Extension
 Installation
 ériger des échafaudages et refaire la façade la toiture

à entreprendre sur un terrain **propriétaire** du terrain
 à un immeuble de l'immeuble

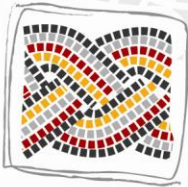
sis à :

No et Rue : _____ Nom : _____
Code postal : _____ Prénom(s) : _____
Localité : _____ No et Rue : _____
Cadastre : Section : _____ Code postal : _____
Numéro : _____ Localité : _____

Surface bâtie : _____ m² (sauf balcons et terrasses non couvertes)

Volume bâti : _____ m³ (tout compris : cave, greniers, etc.)





GEMENG
VIICHTEN

Le montant approximatif de la dépense
s'élève à :

€

(à condition que le coût des travaux ne dépasse pas le montant de
6197,34 € hors TVA indice 100 une signature d'architecte n'est pas
requis)

La direction / surveillance des travaux est assurée par :

Tél :

GSM :

Fax :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement communal sur les bâtisses en vigueur à la commune de Vichten.

_____, le _____

Signature du demandeur

Signature de l'architecte

Énumération des pièces jointes :

- 2 extraits du plan cadastral à l'échelle 1/2500
- 3 plans de situation à l'échelle 1/500 avec l'implantation de l'immeuble en question
- 3 plans de construction complets à l'échelle _____ (plans des niveaux, vues, coupes, terrassements, etc.)
- 1 certificat de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs Conseils
- 1 certificat concernant l'isolation thermique des immeubles
- _____

Important :

- Tous les documents, datés et signés, sont à présenter pliés sur le format DIN A4
- Les demandes sont à introduire auprès du service technique de l'Administration communale de Vichten 7 jours avant la date de réunion de la commission des bâtisses!!!!
- Les demandes incomplètes ne peuvent pas être traitées!

